Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20261110-2026_10_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY
Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL
Séance du 26 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six octobre à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le vingt octobre deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

BA Christophe	HAMELIN Jean-Paul	OLIVIERO Nathalie
CADIN Laurent	HUET Solvec	RAULT Thérèse
DREZEN-LAURGEAU Marielle	JAN Sabine	RAT Cédric
FRANÇAIS Nadège	LE MERCIER Pierrick	SWIADKIEWICZ Thomas
FRÉVILLE Jean-François	LEFFONDRÉ Isabelle	TARDIVEL Amandine
GLATRE Brigitte	LEMPEREUR Stéphanie	

Absent excusé : VUILLAUME Quentin (Donne pouvoir à SWIADKIEWICZ Thomas).

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre de membres présents :** 18

Secrétaire de séance : Jean-François FRÉVILLE

2026-10-08 : ACQUISITION D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE
3.1 ACQUISITIONS

Pierrick LE MERCIER, adjoint, rappelle que, dans le cadre de ses obligations en matière d'information du public et d'affichage réglementaire, la commune doit disposer d'un emplacement permettant l'affichage des informations officielles, notamment des actes administratifs et des informations destinées aux citoyens.

Trois propositions de devis ont été soumises au Conseil municipal : celle de l'entreprise PROZON, sans bandeau supérieur et adhésif pour un montant de 1 684,49 €, celle de PROZON comprenant un bandeau supérieur et un adhésif « AFFICHAGE LIBRE », pour un montant de 2 014,79 €, et celle de l'entreprise MAGEQUIP, comprenant un bandeau supérieur et un adhésif « AFFICHAGE LIBRE »pour un montant de 2 396,40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De valider le devis de l'entreprise PROZON, pour un montant de 1 684.49 € TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20261110-2026_10_08-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 7 novembre 2026
et de la publication le 7 novembre 2026
Le Maire, Michel RICHARD